

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 13 JANVIER 1995

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt quinze  
et le treize JANVIER à quinze heures

Cotisation 1995/96 Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre  
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LELEUX

9501/02 Présents : MM BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BOUIGES, DAVID,  
ou Représentés DE-LORENZO, DUHALDE, GILLY, GINESY, GUIGONIS,  
JABOULET, KLOUMAN, LELEUX, LORENZI, MANGIAPAN,  
MARY, MASCARELLI, OLLIE, PAPI, THAON,  
Mes AUVARO, BELLON, BOURRIER, RAYBAUD, SOMARIA

T A R I F S		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
Année scolaire 1995/96				
A*	Inscr. en Instrument	880 F	2 120 F	2 530 F
B*	FM; Jardin ; Chant	580 F	780 F	980 F
C	Jazz, Mus. Tradit.	580 F	780 F	980 F
D	At. Vocal, Disc. suppl.	480 F	480 F	650 F

Frais de dossier d'un montant de 120 F, sont à ajouter à la cotisation

\* Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarif A et B :

2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc..

le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers

2/ Tarif des prêts d'instrument : 1ère année 400 F; 2ème année 700 F.

3/ COMMUNES : 1 650 F par an et par enfant (Membres du Syndicat).

1 750 F par an et par enfant (Autres Communes).

4/ Interventions Musicales en Milieu Scolaire : 1 000 F par an et par  
classe pour les Communes.

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Charles GINESY

